

NEWS - Sénégal

LE BULLETIN MENSUEL, DECEMBRE 2025

INTRODUCTION

En décembre 2025, l'actualité sécuritaire du Sénégal a été marquée par une série d'incidents survenus dans plusieurs régions et touchant divers segments de la population. Selon les données recueillies par le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **86 incidents** ont été enregistrés dans plusieurs domaines sensibles tels que **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Ce chiffre est en baisse comparé au mois de novembre **2025 où 96 incidents ont été recensés**. Toutefois, les conséquences demeurent toujours préoccupantes avec **55 morts, 45 blessés**.

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS de WANEP-Sénégal et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, **46 incidents** ont été recensés occasionnant **sept (07) morts** au cours du mois de décembre. La répartition des faits signalés est la suivante :

- ✚ 29 cas de trafic ou saisie de drogue
- ✚ 05 cas d'homicide
- ✚ 03 cas de trafic de médicaments
- ✚ 03 cas d'orpaillage clandestin
- ✚ 02 cas de trafic de faux billets
- ✚ 02 cas de suicide
- ✚ 01 cas de fraude
- ✚ 01 cas de braquage à main armée

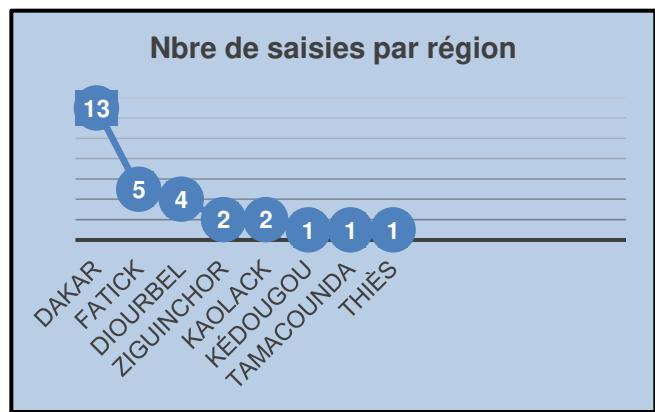
1.1. Au cours du mois de décembre, les forces de sécurité ont conduit plusieurs opérations d'envergure contre le trafic de stupéfiants, s'appuyant largement sur des renseignements ciblés. Les interventions ont permis de saisir une grande diversité de drogues, notamment du chanvre indien, de la cocaïne, du tramadol, de l'ecstasy, du kush, du shunk, du haschich... Au total, 455,125 kg de chanvre indien, 203 cornets de chanvre indien, 502 comprimés d'ecstasy, 25kg de cocaïne, 26 pierres de crack, 10 710 comprimés de tramadol, 20 kg de Kush, 1kg de shunk, entre autres substances, ont été interceptés. Parmi les opérations les plus marquantes, on peut citer :

Le 8 décembre, la brigade maritime des douanes de Fimela (région de Fatick) a saisi **217kg de chanvre indien d'une valeur estimée à 24 millions de francs CFA**, à la suite d'un renseignement faisant état de l'arrivée d'une pirogue chargée de drogue à Diofior. Interceptée dans les bolongs, l'embarcation transportait huit colis. Les occupants ont pris la fuite après une tentative d'évasion ayant conduit la pirogue à s'échouer sur un banc de sable. La drogue saisie a été consignée et une enquête est en cours pour identifier les auteurs de ce trafic.

Le Groupe de Lutte Anti-Drogue (GLAD) de la Gendarmerie nationale a démantelé, **le 14 décembre**, un réseau de trafic de drogue dure et de faux billets à Keur Massar. L'opération, menée dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants, a permis l'interpellation de trois individus de nationalité bissau-guinéenne. Déclenchée à la suite d'un recouplement de renseignements, l'intervention a été précédée d'une phase de surveillance ciblée. Elle a conduit à la saisie de **25 kg de cocaïne d'une valeur estimée à 1,25 milliard de francs CFA**, de **quatre paquets de haschisch de 100 grammes, de 45 grammes d'ecstasy**, d'un véhicule, ainsi que de faux billets de banque.

Le 22 décembre, vers 4 h 30, la brigade (quelle brigade ?) de Yenne (département & région) a intercepté deux véhicules suspects lors d'un contrôle routier à Yenne Todd. L'un a pris la fuite, tandis que l'autre a tenté de forcer le passage avant d'être abandonné après une poursuite. À l'intérieur, les gendarmes ont saisi **150kg de chanvre indien dissimulés dans le coffre**.

Le 22 décembre 2025, la Brigade régionale des stupéfiants de Ziguinchor a interpellé un individu en possession de **50 kg de chanvre indien** et saisi sa moto. Une procédure judiciaire est en cours pour démanteler le réseau impliqué.



1.2. Parmi les autres faits marquants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec cinq (05) cas enregistrés dans les régions de Dakar (02 cas), Thiès, Louga, Saint-Louis (1cas chacun). En effet, les cas de meurtre recensés, révèlent une violence interpersonnelle préoccupante, impliquant principalement des jeunes et des adolescents, tant comme victimes que comme auteurs. Ces drames se sont déroulés dans des contextes de conflits banals ou spontanés, qui ont rapidement dégénéré en actes mortels.

D'abord, un élève en classe de 5e, est décédé **mercredi 10 décembre** à l'hôpital régional de Saint-Louis, des suites de blessures par arme blanche reçues la veille lors d'une agression survenue mardi 9 décembre vers 13 heures, en dehors de l'école. Selon des témoignages, l'adolescent aurait été poignardé par un jeune employé de boulangerie à la suite d'une dispute. Grièvement atteint à l'abdomen, il n'a pas survécu malgré les soins d'urgence. Le suspect a été interpellé par la gendarmerie.

Le 14 décembre, à Deni Biram Ndao (département ? Louga), un jeune berger est accusé d'avoir mortellement poignardé un apprenti-chauffeur et fils de son employeur. Après le crime, le mis en cause, originaire de Dahra Djolof, a pris la fuite et est activement recherché par la gendarmerie depuis une semaine. Le drame serait survenu lors d'une dispute, au cours de laquelle l'accusé a porté trois coups de couteau à la victime, qui n'a pas survécu.

Dans la nuit du 20 décembre, à Hamdallay 1 sis Diamaguène (banlieue dakaroise), une dispute liée à une dette de 200 FCFA a tourné au drame : un apprenti-carreleur de 16 ans a mortellement poignardé un jeune de 17 ans. Le suspect, interpellé le lendemain par la police avec l'appui de sa famille, a reconnu les faits. Le corps de la victime a été déposé à la morgue pour autopsie, tandis qu'une enquête est en cours sous la supervision du parquet de Pikine-Guédiawaye.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Le Sénégal a commémoré, le 1^{er} décembre 2025, le 81^e anniversaire du massacre des Tirailleurs sénégalais de Thiaroye lors d'une cérémonie officielle au cimetière militaire de Thiaroye. L'événement s'est déroulé en présence de hautes personnalités africaines, dont le Président gambien Adama Barrow, le Président de l'Assemblée nationale du Togo, Komi Sélim Klassou, et le Vice-Président ivoirien Tiémoko Meyliet Koné.

Le Président de la République du Sénégal, Chef suprême des Armées, a reçu les honneurs militaires et procédé au dépôt d'une gerbe en hommage aux Tirailleurs africains. Cette commémoration souligne la nécessité de préserver la mémoire, défendre la justice historique et transmettre aux générations futures le sacrifice de ces héros, socle de la conscience nationale et symbole d'une Afrique unie et souveraine¹.

Le Gouvernement du Sénégal a annoncé, dans un communiqué publié le samedi 6 décembre, une baisse officielle des prix des carburants automobiles entrée en vigueur le 6 décembre 2025 à 18 heures, conformément à l'arrêté n°043570 signé par les ministres en charge de l'Énergie, du Pétrole et des Mines, ainsi que de l'Industrie et du Commerce. Cette mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat des ménages, accompagner les opérateurs économiques et renforcer la transparence dans la fixation des prix des produits pétroliers. Ainsi, le supercarburant passe de 990 à 920 FCFA le litre, soit une baisse de 70 FCFA, tandis que le gasoil est réduit de 755 à 680 FCFA le litre, enregistrant une baisse de 75 FCFA².

Le Gouvernement précise que ces tarifs constituent des prix plafonds, laissant aux distributeurs la possibilité de pratiquer des prix inférieurs, sous réserve du respect de la réglementation. Les services compétents assureront le contrôle et le suivi de l'application effective de cette décision sur l'ensemble du territoire national.

Les incidents enregistrés au mois de décembre 2025 mettent en évidence une recrudescence préoccupante de l'émigration irrégulière par voie maritime, marquée par des interceptions massives, des opérations de sauvetage répétées et un drame humain majeur.

Sur la période du 1er au 26 décembre 2025, les forces de défense et de sécurité sénégalaises (Gendarmerie nationale, Marine nationale, Douanes, Sapeurs-pompiers et autres services spécialisés) ont interpellé ou secouru plus de 1163 migrants, composés d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces opérations se sont déroulées aussi bien sur le littoral que dans les zones de transit terrestre, notamment à Popenguine, Nianing, Warang, Joal, Ngazobil (région de Thiès), au large de Dakar, Fatick et Saint-Louis.

Le mois a été particulièrement marqué par un naufrage meurtrier survenu le 23 décembre au large de Ngazobil (région de Thiès), ayant causé au moins 12 décès, 32 personnes secourues et plus d'une centaine de disparus, illustrant la dangerosité extrême de ces traversées et la vulnérabilité des candidats à l'émigration. En parallèle, plusieurs opérations de sauvetage en haute mer ont permis d'éviter d'autres drames, notamment au large de Dakar et de Saint-Louis.

Enfin, les profils des migrants confirment le caractère régional du phénomène. Si les Sénégalais restent fortement représentés, une majorité des personnes interceptées provient d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, notamment la Guinée, la Gambie, le Mali, le Ghana et la Côte d'Ivoire, renforçant le rôle du Sénégal comme pays de transit et de départ dans les itinéraires migratoires clandestins vers les îles Canaries.

¹ Présidence.sn, Le Sénégal célèbre le 81^e anniversaire du massacre des Tirailleurs sénégalais, <https://www.presidence.sn/fr/actualites/le-senegal-celebre-le-81-anniversaire-du-massacre-des-tirailleurs-senegalais-de-thiaroye>

² RTS, LE GOUVERNEMENT ACTE LA BAISSE DES PRIX DES CARBURANTS, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/le-gouvernement-acte-la-baisse-des-prix-des-carburants>

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

L'analyse des indicateurs dans cette thématique a fait état de **douze (12) incidents** parmi lesquels :

- 04 cas de viol
- 03 cas d'homicide
- 02 cas de tentative de viol
- 02 cas traite de personnes

- 01 cas de suicide

3.1. Les signalements de viols et d'agressions sexuelles en décembre font apparaître plusieurs constantes alarmantes. En effet, les différents cas de violences sexuelles enregistrées mettent en lumière la diversité des agresseurs et la vulnérabilité particulière des mineurs ou des personnes vulnérables. La récurrence et la gravité de ces crimes soulignent l'importance cruciale des procédures judiciaires pour établir les responsabilités. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons citer :

Dans un premier cas, un homme a été arrêté, **le 8 décembre**, par la police de Diamaguene Sicap Mbao pour viols répétés, pédophilie et menaces de mort sur sa cousine de 11 ans. La victime, abusée pendant près de quatre ans, n'avait pas parlé par peur des menaces de mort proférées par l'agresseur armé d'un couteau. C'est à la suite d'une infection vaginale suspecte que la mère a interrogé l'enfant, révélant l'identité du cousin, qui a finalement avoué les faits devant la police. Une enquête et un examen médical sont en cours.

Parallèlement, **le 9 décembre, vers 23 heures**, un quinquagénaire a été placé en garde à vue pour viol. Le mis en cause, chauffeur âgé de 51 ans, a été interpellé par le commissariat d'arrondissement de Ndarong (Kaolack) pourinceste et viol sur sa propre fille mineure. Des actes qui auraient été commis après le décès de sa femme. Cependant, le suspect clame son innocence et dit être victime d'un complot. L'incident a eu lieu dans le quartier Thioffack de Kaolack.

De surcroît, **le 14 décembre**, un conducteur de moto-Jakarta de 23 ans a été interpellé à Sédiou pour viol, pédophilie et détournement de mineure. Accusé d'avoir détourné une adolescente de 16 ans qu'il devait conduire chez sa tante pour l'emmener à son domicile et la violer à trois reprises, il a reconnu les rapports sexuels en invoquant un consentement. Un examen gynécologique a confirmé les lésions hymenales de la victime, venant étayer sa version des faits.

Enfin, **le 21 décembre**, un résident nigérian de 24 ans a été arrêté pour le viol d'une fillette de 10 ans dans le quartier Diacksao 1 (ville, département, région ?). L'agression a été interrompue par un passant alerté par les cris de l'enfant, qui a surpris le suspect en flagrant délit et l'a interpellé. Un examen médical a confirmé une déchirure hyménale, étayant l'accusation de viol, tandis que le suspect, autrefois voisin de la victime, a nié les faits lors de son interrogatoire avant d'être placé en garde à vue.

Parmi les autres faits marquants relevant de cette thématique, figurent les homicides, avec trois (03) cas enregistrés dans les régions de Dakar (02 cas), et Thiès (1cas). Parmi elles, nous pouvons citer :

En effet, une femme a été mortellement touchée par balle **dans la nuit du 20 décembre**, vers 22 heures, à Keur Mbaye Fall (banlieue dakaroise), au domicile de son mari. Selon les informations, c'est au cours d'un échange présenté comme une plaisanterie, que le mis en cause aurait sorti une arme à feu qu'il détenait pour protéger son enclos. Malgré la mise en garde de son épouse, un tir serait parti de manière involontaire, atteignant mortellement la victime. <https://aps.sn/keur-mbaye-fall-un-mari-tue-son-epouse-en-manipulant-son-arme-a-feu/>

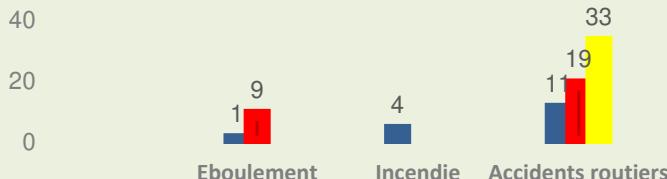
Par ailleurs, la coalition « **Luy Jot Jot Na** », regroupant une vingtaine d'organisations de la société civile, a tenu une conférence de presse le 29 décembre à Dakar pour dénoncer la recrudescence des féminicides au Sénégal, avec au moins 18 cas médiatisés en 2025. Cette mobilisation fait suite au meurtre de Bintou Guèye à Keur Mbaye Fall. La coalition réclame la reconnaissance du féminicide comme crime spécifique dans le Code pénal, estimant qu'il s'agit d'un phénomène structurel et politique, et non de simples conflits conjugaux. Elle dénonce également le silence des autorités face à ces crimes.

En outre, les organisations appellent à une réforme urgente du Code de la famille de 1972, jugé obsolète et discriminatoire à l'égard des femmes et des filles, notamment sur l'âge du mariage, l'autorité parentale et plusieurs articles consacrant la subordination féminine. La coalition affirme sa détermination à maintenir la mobilisation jusqu'à l'adoption de réformes législatives concrètes³.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE

Sécurité environnementale

■ Nbre incidents ■ Morts ■ Blessés



L'actualité environnementale de ce mois a été marquée par une série de tragédies, avec **18 incidents** recensés ayant causé **32 décès et 40 blessés**, ainsi que d'importants dégâts matériels. La répartition des incidents est la suivante:

- **13 cas d'accidents de la route**
- **04 cas d'incendie**
- **01 cas d'éboulement**

Les accidents routiers de décembre 2025 montrent une récurrence de collisions mortelles liées à la vitesse, aux pertes de contrôle et à des conditions de circulation difficiles. Ils mettent également en évidence la vulnérabilité particulière des usagers les plus vulnérables, notamment les enfants et les usagers de deux-roues, ainsi que le rôle de comportements à risque tels que le délit de fuite ou le non-respect des règles de conduite. Ces incidents, qui ont causé 24 morts (dont 18 hommes, 4 enfants et 2 femmes) et de nombreux blessés, soulignent l'urgence de renforcer la prévention routière, le contrôle du transport public et la sécurité sur les axes régionaux les plus accidentogènes. Ainsi, parmi les plus marquants, nous pouvons énumérer :

Premièrement, un accident mortel s'est produit **le 14 décembre, vers 17 heures**, dans le village de Gabar, commune de Potou (département de Louga). Un véhicule particulier, conduit par une personne amputée d'une jambe, a dérapé et heurté un arbre avant de se renverser sur un groupe d'enfants jouant à proximité. Une fillette de 9 ans est morte sur le coup, tandis qu'une autre, âgée d'environ 10 ans, a succombé à ses blessures après son transfert à l'hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga.

Le dernier accident est survenu **le 31 décembre**, à Diourbel, aux environs de 18 heures. Un camion de sable dépourvu de freins a violemment percuté une moto-Jakarta transportant quatre personnes. L'accident a coûté la vie à trois membres d'une même famille, dont une femme enceinte de 21 ans et deux fillettes âgées de 3 et 6 ans, décédées sur le coup. Le conducteur de la moto a été grièvement blessé. Le chauffeur du camion, âgé de 35 ans, a été placé en garde à vue.

Au-delà des accidents recensés, un cas d'éboulement survenu dans le périmètre d'exploitation d'Afrigold, à Kharakhéyna (Kédougou), a causé la mort d'au moins sept personnes. Le bilan, initialement de six victimes, s'est alourdi après le décès d'un blessé grave le même jour, malgré les secours. Les gendarmes de Kharakhéyna et les équipes de secours, appuyées par des volontaires, ont été déployés pour sécuriser les lieux et poursuivre les recherches. Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'accident et les responsabilités

Deuxièmement, un autre accident est survenu sur l'axe Diourbel-Gossas, **le 26 décembre**, à Darou Salam Ténéfoul, a fait 7 morts et 14 blessés. Le bilan s'est alourdi passant de 7 à 9 morts, le même jour. La collision a impliqué un minicar et un minibus en provenance de Dakar pour Kaffrine. Les victimes ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers et la gendarmerie, les corps déposés à la morgue de Diourbel et les blessés évacués au centre de santé de Gossas.

³ Seneweb, Féminicides : « Luy Jot Jot Na », le cri d'alarme après 18 femmes tuées en 2025, https://www.seneweb.com/fr/news/8/feminicides-luy-jot-jot-na-le-cri-dalarme-apres-18-femmes-tuees-en-2025_n_478942.html

V. RECOMMANDATIONS

Au ministère de la jeunesse et des sports

- ⊕ Créer des opportunités socio-économiques en développant des programmes de formation professionnelle, d'emploi et d'entrepreneuriat pour réduire la vulnérabilité économique qui pousse les jeunes à migrer clandestinement.
- ⊕ Accompagner les jeunes rapatriés en mettant en place des programmes d'insertion et de suivi pour les jeunes retournés du fait de l'échec de leur migration, afin de prévenir la récidive.

Au ministère de la famille et des solidarités

- ⊕ Renforcer les dispositifs de protection des enfants en instaurant des cellules d'écoute psycho-sociale (structure d'accueil, d'écoute et d'orientation) dans les écoles et les quartiers, et en lançant des campagnes massives de sensibilisation sur les violences sexuelles intrafamiliales.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ⊕ Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation à la sécurité routière, en particulier auprès des conducteurs de motos-Jakarta et de transport en commun.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ⊕ Accroître la présence de patrouilles maritimes et terrestres sur les zones identifiées comme points de départ des migrants;
- ⊕ Collaborer avec les pays voisins (Gambie, Mauritanie, Guinée-Bissau) et les organisations régionales pour partager des renseignements et coordonner les opérations.
- ⊕ Intensifier les patrouilles de sécurisation dans les zones à risque afin de dissuader la criminalité ;
- ⊕ Associer les populations aux dispositifs sécuritaires en facilitant le signalement d'incidents et comportements suspects ;
- ⊕ Intensifier les contrôles routiers sur les axes à forte accidentalité, notamment en matière de vitesse, de surcharge et de respect du port du casque.

Aux organisations de la société civile

- ⊕ Encourager l'implication communautaire et associative en collaborant avec les organisations de jeunesse pour mener des campagnes de sensibilisation et promouvoir des alternatives locales attractives pour lutter contre l'émigration irrégulière ;
- ⊕ Promouvoir des programmes de formation sur la médiation communautaire, la non-violence et la citoyenneté responsable, en particulier auprès des jeunes afin de réduire les cas d'homicide ;
- ⊕ Multiplier les campagnes de sensibilisation dans les écoles, universités et quartiers sur les risques liés à la drogue, la violence et l'émigration irrégulière ;
- ⊕ Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser sur les violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence (**116 ou 800 805 805**), **de la Gendarmerie (800 00 20 20 et 123)** et **de la Police (800 00 17 00)** pour signaler les abus ;

A la population

- ⊕ Signaler tout mouvement suspect ou activité de passeurs dans les villages ou quartiers côtiers.

- ⊕ Encourager la culture du dialogue, de la tolérance et du respect mutuel dans la résolution des différends, que ça soit dans les milieux sportifs, familiaux ou communautaires ;
- ⊕ Adopter un comportement responsable sur la route : respect des limitations de vitesse, port systématique du casque, prudence dans les dépassements ;
- ⊕ Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité ;
- ⊕ Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendarmerie nationale) ; 17 (police nationale)**.

ANNEXE

Domaines thématiques	Incidents	Nombre de cas	VICTIMES	
			Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	29	0	0
	Homicide	05	5	0
	Trafic de médicaments	03	0	0
	Orpaillage clandestin	03	0	0
	Trafic de faux billets	02	0	0
	Suicide	02	2	0
	Fraude	01	0	0
	Braquage à main armée	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	09	12	0
	Conflits agro pastoraux	01	4	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	04	0	0
	Homicide	03	0	0
	Tentative de viol	02	0	0
	Traite de personnes	02	0	0
	Suicide	01	1	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	13	24	40
	Incendie	04	1	0
	Eboulement	01	7	0
TOTAL		86	55	45

Édité le 31 décembre 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org